

LA PRATIQUE COMMERCIALE

POUR LES DETAILLANTS.

La manière de recevoir les marchandises.

Comment doit-on procéder à la réception de marchandises —

Les avantages de dresser un mémoire de tous les arrivages — Deux méthodes de camionnage — La vérification des factures — La réception des marchandises venues par messageries.

Tout détaillant doit garder un court mémoire de toutes les marchandises qu'il reçoit, notant soigneusement la date de réception, le nombre de caisses et celui de claire-voies, etc., compris dans l'envoi, le nom de la maison expéditrice et le montant du transport, de façon à ce que la personne qui reconnaît les marchandises à l'arrivée puisse pointer les factures concernant ces envois et tenir compte des frais de transport pour établir le prix de vente, car ces frais supplémentaires sont parfois d'une importance telle qu'ils sont de nature à modifier complètement le prix coûtant. Le coût du camionnage du point d'arrivée au magasin ne doit pas être non plus négligé, car il ne faut pas perdre de vue que le prix d'achat rigoureusement exact d'une marchandise est fourni, tant par la facture du vendeur que par le transport par fer ou par eau et par le camionnage. On ne connaît le coût d'un article que lorsqu'il est rendu à destination.

Modèle de fiche de réception:

Date	Marchandises reçues	Expéditeurs	Poids	Coût du transport	Coût du camionnage
Oct. 1er	2 caisses	Martin & Cie	300	\$ 1.08	\$ 0.25
" "	6 Bales	Dupont & Cie	450	1.35	0.40
Oct. 2	1 wagon de marchandises	Jacques & Cie	30,000	\$ 15.00	\$ 8.00
" "	50 sacs de grains	Durand & Ci:	3,200	payé d'avance	1.25

Les modes d'achats varient suivant les vendeurs. Certains articles sont achetés et facturés franco de tous frais gare ou port d'arrivée. D'autres sont livrés, port à réclamer au destinataire, et celui-ci déduit de sa facture le montant du fret qu'il a déboursé et en retient la valeur en réglant. Enfin, quelques marchandises sont achetées moitié du transport à supporter par le vendeur et moitié par l'acheteur.

La plupart des articles dont s'approvisionne le détaillant sont vendus franco sur wagon au point de départ et dans beaucoup de cas, les frais de transports ainsi encourus constituent 5 ou 10 pour cent du prix de facture des dites marchandises.

Le détaillant sérieux doit prendre immédiatement en considération le coût du fret du point de départ à celui d'arrivée et celui du camionnage jusqu'à son magasin et établir suivant ces frais supplémentaires, le prix de vente de ses articles.

Le camionnage.

La majorité des marchands trouvent économique d'avoir recours à des entreprises de camionnage pour faire transporter leurs arrivages de la gare ou du quai à leurs magasins. Ces camionneurs se chargent de payer le transport par fer ou par eau en prenant livraison, et ils en réclament le montant au destinataire après y avoir ajouté le prix du camionnage à raison de tant les cent livres ou de tant la pièce.

A leur réception à son magasin, le marchand vérifie les marchandises, ainsi que le bordereau de transport qui les accompagne, il note sur sa fiche de réception les prix du transport et du camionnage puis il met son acceptation sur la fac-

ture du camionneur qui la lui retournera après l'avoir consignée dans ses livres.

Chaque mois, ou chaque semaine, suivant les arrangements passés entre le camionneur et le détaillant, ce dernier reçoit un relevé des factures de transport et de camionnage qu'il doit et il lui est facile d'en vérifier l'exactitude en consultant sa fiche de réception écrite par lui immédiatement après reconnaissance de la marchandise.

Le marchand qui tient son compte de transport et de camionnage de cette manière économise beaucoup de temps et est sujet à faire moins d'erreurs que celui qui règle chaque fois que quelques caisses lui sont apportées.

Les bordereaux de transport de chaque jour doivent être soigneusement classés de façon à ce qu'on puisse les trouver facilement et rapidement, s'il est besoin, pour référence.

Notre tableau ci-contre montre la disposition qu'on peut adopter pour établir ces fiches de réception en y comprenant le prix du transport et celui du camionnage.

Le marchand qui se passe d'intermédiaire pour prendre livraison en gare ou à quai, ne devra pas négliger d'établir une fiche semblable pour y consigner les remarques concernant la marchandise reçue et la somme payée pour le transport.

Dans une ville assez étendue et d'une activité suffisante, il n'est pas avantageux pour le détaillant de faire son charroi lui-même, en se servant de sa propre voiture de livraison; il est bien préférable pour lui de confier ce travail à un entrepreneur de camionnage et de réserver sa voiture exclusivement aux besoins des livraisons rapides des marchandises qu'il a vendues aux consommateurs. S'il n'agit pas ainsi, lorsque arrive la pleine saison, il se trouve surmené et n'a pas le temps d'aller chercher ses marchandises en gare. Et pendant ce temps les clients qui attendent après ces marchandises s'impatientent et désertent son magasin pour aller se faire servir par un concurrent plus expéditif.

Les entreprises de camionnage ont une importante clientèle qui alimente journellement leur commerce et leurs voitures sont toujours en route, ce qui leur permet de délivrer au marchand ses marchandises le jour même de leur arrivée en gare ou à quai et dès leur déchargement du wagon ou le débarquement du bateau.

Le pointage des factures.

Quand le marchand reçoit une facture, il doit l'estamper avec un timbre en caoutchouc portant le libellé ci-dessous indiqué, et la personne qui pointe les factures devra noter sur chacune d'elle le montant du fret et du camionnage, la date de réception des marchandises et apposer ses initiales sur ce document pour en indiquer la vérification.

Ce procédé économise une grosse somme de temps, car lorsque l'époque du paiement de la facture arrive, on a tous les chiffres nécessaires sous la main pour faire la déduction voulue au cas où l'achat a été fait "franco gare destinataire", ou si par erreur le port n'a pas été payé par l'envoyeur alors que la facture porte la mention: "Port payé".

Facture reçue	...
Marchandises reçues	...
Montant du port	...
Vérifié et prix établi	...
Vérifié d'après l'original	...
Calculé et vérifié	...